

**Lettre ouverte à Monsieur le Directeur du Céreq à propos de l'implantation de l'établissement
au sein du campus de l'Ecole Centrale de Marseille**

M. Le Directeur,

Vous envisagez de déplacer le Céreq vers la périphérie Nord-Est de la ville sur le Campus de l'Ecole Centrale de Marseille (ECM) au sein du technopole de Château-Gombert après nous avoir présenté cette option comme « peu crédible » au regard du site d'Albert Einstein retenu en premier lieu (Secrétaire générale dixit, Juillet 2014).

Ce projet de nouvelle implantation intervient vingt trois ans après la délocalisation du Céreq de Paris vers Marseille et s'inscrit dans une triple préoccupation :

- Mettre le Céreq en conformité avec le respect de la norme de 20 mètres carrés de surface utile brute par poste de travail, conformément à la circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'Etat.
- Réduire les charges de copropriété et les frais d'entretien des bâtiments pour tenter de maîtriser le déficit structurel de l'établissement et les prélèvements sur le fond de roulement nécessaire à la réalisation des enquêtes Génération.
- Participer, par la contribution de la cession du bâtiment des Docks abritant le Céreq, au désendettement de l'Etat.

Vous ne pouvez, bien entendu, ignorer ni la volonté des agents du Céreq de répondre à cette triple préoccupation, pas plus que leur contribution manifeste à la recherche d'un projet immobilier viable pour l'établissement. Mais pour eux, s'ajoutent aussi la nécessité que soient assurés un cadre de travail soutenable, de qualité et fonctionnel, et à nos partenaires de bonnes conditions d'accueil.

Vous le pouvez d'autant moins que, depuis le premier trimestre 2014, des représentants du personnel participent avec assiduité à un groupe de travail sur la politique immobilière de l'établissement, et sont force de proposition pour trouver une solution face aux enjeux financiers et réglementaires auxquels le Céreq est appelé à répondre.

Vous le pouvez d'autant moins qu'à l'automne 2014, le personnel a étudié des solutions de resserrement sur une surface conforme dans les locaux actuels situés 10, place de la Joliette sans que celles-ci n'aient été plus sérieusement examinées.

Vous le pouvez d'autant moins que par l'envoi de trois mails (19 décembre 2014, 22 janvier et 12 février 2015) nous vous avons fait part de démarches engagées par le personnel auprès des services d'Euromed, communiqué les coordonnées de personnes en charge des offres immobilières, et joint plusieurs offres immobilières permettant le maintien du Céreq en centre-ville.

En dépit de notre posture proactive concernant l'avenir immobilier du Céreq, vous n'avez pas jugé utile – depuis l'annonce de la possibilité de déménagement à l'ECM, d'examiner sérieusement les solutions alternatives que les organisations syndicales vous ont soumises et continuez à faire valoir le projet d'implantation dans l'ECM alors qu'il est de nature à porter atteinte aux conditions d'exercice de notre activité.

Nous protestons donc contre la décision précipitée de déplacer le Céreq vers le Campus de l'ECM, dans un bâtiment constitué en grande partie de locaux de type "ateliers", sans étude d'autres scénarios possibles, car plus d'une réserve incitent ici au pessimisme. C'est donc très solennellement que nous

réaffirmons qu'à ce jour le personnel demeure plus que jamais hostile au projet d'implantation à l'ECM pour les motifs suivants :

Une opération immobilière pour des bénéficiaires financiers non démontrés

- Le patrimoine immobilier de l'Etat correspondant aux locaux actuels du Céreq est estimé à 11 Millions d'euros. Le projet d'acquisition des bâtiments d'une partie du Campus de l'ECM s'envisage à la faveur d'un relativement faible coût d'achat, environ 800 000 euros. Néanmoins, ce coût sera plus que doublé en raison d'une enveloppe très conséquente des travaux nécessaires, entre autres, à la mise aux normes des locaux (travaux d'encapsulage d'amiante, changement à minima du système groupe froid afin de supprimer l'utilisation du R22) et à la transformation des ateliers techniques en bureaux. ***In fine, cette option entraînerait des coûts financiers importants pour l'Etat de l'ordre de 4 Millions d'euros, bien supérieurs à la valeur vénale des locaux en question.***
- De plus, il serait faux d'affirmer que cette opération de cession-acquisition saurait venir au secours du déficit structurel du Céreq. Selon nos calculs, l'économie réalisée en termes de charges récurrentes annuelles serait au maximum de 0,9% des dépenses de fonctionnement annuelles de notre établissement et ce, sans même préjuger de la faible performance énergétique d'un tel bâtiment ou d'éventuels travaux conséquents comme un remplacement des infrastructures chaud-froid.
- Si l'ensemble du personnel comprend qu'une implantation sur le site de l'ECM permettrait de préserver en partie le fond de réserve, une installation vers un autre site respectant les contraintes financières aurait les mêmes conséquences. Une installation vers un autre site exempt de charges de copropriété pourrait même s'avérer plus avantageuse.

Une dégradation des conditions de travail pour des bénéficiaires qui restent à prouver

- L'économie d'un projet d'aménagement ne peut se résumer à une simple équation de mètres carrés par personne. Si la superficie par personne ne constitue qu'un élément de confort secondaire, la localisation des bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces de travail est lui central pour l'activité du centre. Mais celui-ci pâtit grandement de la forme des bâtiments d'accueil à l'ECM. Ainsi, le nombre nécessaire d'espaces collectifs de travail n'est pas assuré dans les nouveaux aménagements proposés sachant que le nombre d'agents dans des bureaux à 2 ou 3 postes de travail va plus que doubler (de 42 à 87). Des espaces individuels sont pourtant indispensables à la conduite de nos activités.
- Aussi, la configuration proposée contribuera sans nul doute à augmenter les risques psychosociaux. La difficulté à se concentrer et à s'isoler est de nature à créer des situations de stress, de fatigue et de nuire à la santé. Ces situations risquent d'être néfastes à la qualité du travail des personnels ainsi qu'à l'efficacité des collectifs de travail.
- L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle constitue, avec un environnement de travail de qualité, les ingrédients les plus essentiels pour faire progresser la performance de l'organisation. Or, en allongeant considérablement les temps de trajet domicile-travail, cet équilibre sera largement compromis dès lors que près de la moitié des personnels ont des contraintes horaires personnelles, liées notamment à leur charge familiale.
- Dans la course à l'optimisation des coûts, ce transfert du Céreq à la périphérie nord-est de la ville est aussi de nature à porter gravement atteinte au principe d'égalité professionnelle en limitant son accès en transports en commun par métro, totalement inaccessible aux personnes à mobilité réduite.

De fortes incertitudes sur le devenir des personnels et de l'expertise du Céreq

- Bien que parés de toutes les vertus en termes de synergie, les bénéfices de l'implantation du Céreq sur la technopole de Château-Gombert nous apparaissent très incertains à l'heure de ce premier scénario. Plusieurs interrogations exprimées par les représentants des personnels demeurent sans réponse. C'est le cas notamment des possibilités de mutualisation : de quels ordres sont-ils (services, matériels, personnels) ? Pouvons-nous les chiffrer ? A quelle impulsion politique le choix de la mutualisation répond-il ? Les possibilités de mutualisation encore très floues nous invitent à la plus grande vigilance quant à la destruction des emplois, et notamment en ce qui concernent les personnels dits de soutien (informatique, administratifs, communication, documentation). Là encore, des informations claires doivent être apportées.
- Enfin, la production d'expertise de qualité sur la relation emploi-formation-travail repose sur le savoir-faire d'un personnel spécialisé. La délocalisation exposera le Céreq au départ d'experts actuellement en poste. Vous avez d'ailleurs affiché publiquement depuis plusieurs mois que les mobilités seraient favorisées et facilitées pour les agents ne pouvant raisonnablement venir travailler à l'ECM et qui sont, de fait nombreux. À ces pertes sèches de compétences, longues à reconstituer, s'ajouteraient de sérieuses difficultés de recrutement liées à une perte d'attractivité. Au final, c'est bien la qualité et la fiabilité du service rendu voire la continuité du service public qui seraient altérées durablement.

Aussi, ne pouvons-nous nous résigner à penser, Monsieur le Directeur, que le faible intérêt que vous portez aux propositions que nous vous avons soumises sera la seule réponse à l'appel que nous vous adressons publiquement.

Aucune estimation rigoureuse des bénéfices de la délocalisation à l'ECM n'a été engagée pour justifier de tels coûts et de tels risques. La décision d'implanter le Céreq dans le campus de l'ECM doit donc être réexaminée au regard de solutions alternatives et nous appelons à l'abandon de cette décision et à un moratoire du projet de relogement.

Les signataires

Les organisations signataires

Sgen - Cfdt
Spc - Cgt
Snptes

Copie à :

Mme la Présidente du conseil d'administration

Mmes et MM. Les membres du conseil d'administration

Mmes et MM. Les représentants des services de l'Etat